

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
EXTRA 167/99

ÉFAI – 990895 – AMR 51/191/99

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS  
(TEXAS)

James Lee Beathard, blanc, 42 ans

Londres, le 26 novembre 1999

James Beathard doit être exécuté au Texas le 9 décembre 1999. Il a été condamné à mort en 1985 pour le meurtre de Marcus Lee Hathorn, or de sérieux doutes subsistent concernant la culpabilité de cet homme.

Gene Hathorn, le demi-frère de Marcus Hathorn, avait conçu le projet de tuer les membres de sa famille, afin d'hériter d'une somme d'argent obtenue par son père à titre de dédommagement pour une blessure. Il avait besoin d'un alibi et a apparemment fait part de ses desseins à plusieurs personnes, dont James Beathard. Le 9 octobre 1984, Gene Hathorn s'est rendu en voiture avec James Beathard à la caravane où vivaient son père, sa belle-mère et son demi-frère. Tous trois ont été abattus sur les lieux.

James Beathard a été le premier à comparaître en justice. Gene Hathorn a témoigné à charge, affirmant que lui-même avait tiré un coup de feu à l'extérieur de la caravane mais que James Beathard y était entré et avait abattu les victimes. Le représentant du ministère public a appuyé cette version des faits, déclarant : « [Aucun] élément de preuve n'indique que Gene Hathorn soit un menteur [...] il dit la vérité. » James Beathard a, quant à lui, déclaré sous serment qu'il était innocent de ce triple meurtre, et que Gene Hathorn lui avait fait croire qu'ils allaient procéder à une vente de stupéfiants qui permettrait à James Beathard de régler l'arriéré de pension alimentaire de ses enfants. Ce dernier a été reconnu coupable du meurtre de Marcus Hathorn et condamné à la peine capitale.

Lors de son propre procès, Gene Hathorn a répété sa version des faits. Cette fois, néanmoins, le même représentant du ministère public a déclaré : « *Je veux bien être pendu [si Hathorn] a dit la vérité* », et soutenu que Gene Hathorn était entré dans la caravane et avait tué sa famille, tandis que James Beathard était resté à l'extérieur. Gene Hathorn a été condamné à la peine capitale pour le meurtre de son père et est incarcéré aujourd'hui dans le couloir de la mort.

Plusieurs mois après son procès, James Beathard a introduit un pourvoi en révision. Gene Hathorn, qui avait volontairement contacté l'avocat de James Beathard pour l'informer qu'il souhaitait se rétracter, a déclaré devant un tribunal qu'il avait menti au cours de chacun des deux procès. Il a affirmé que James Beathard n'avait joué aucun rôle dans la préparation des meurtres et qu'il n'avait tiré sur aucune des victimes. Interrogé sur les raisons pour lesquelles il était revenu sur sa déposition, il a répondu : « *Parce que James Beathard est innocent.* » Il a ajouté que sa précédente version des faits avait pour origine les menaces dont il avait fait l'objet de la part de responsables de l'application des lois, ainsi que la perspective d'échapper à la peine capitale. Le pourvoi en révision de James Beathard a été rejeté parce qu'il avait été formé trop tard. Le tribunal saisi de cette requête n'a rendu aucune conclusion, que ce soit sur les questions de faits ou de droit. Aucune juridiction n'a donc examiné au fond le nouveau témoignage de Gene Hathorn.

Initialement, James Beathard était défendu par un avocat qui représentait également Gene Hathorn dans le cadre d'autres affaires, ce qui posait manifestement un problème de conflit d'intérêts. Bien qu'il eût cessé de défendre James Beathard avant l'ouverture de son procès, il est demeuré son avocat pendant une période cruciale consécutive à son arrestation. Il a reconnu depuis qu'il aurait dû refuser d'emblée de travailler pour James Beathard.

Avant cette affaire, James Beathard ne s'était jamais illustré par des comportements violents. Au cours de son procès, plus de 20 personnes ont déclaré qu'il n'était pas de tempérament agressif. Au nombre de ces témoins figuraient le directeur de l'hôpital psychiatrique où James Beathard avait travaillé comme garçon de salle (et où il avait fait la connaissance de Gene Hathorn, qui y exerçait les mêmes fonctions) et un psychologue de cet établissement. Des amis et des membres de sa famille ont mis en avant son dévouement pour ses enfants, et la détresse dans laquelle l'avaient plongé l'éclatement de son couple puis la bataille qui l'avait opposé à sa femme pour la garde de leurs enfants. Plusieurs personnes, y compris Gene Hathorn au cours de son propre procès, ont affirmé que James Beathard n'avait jamais possédé d'arme à feu et qu'il savait tout juste comment s'en servir. Gene

Hathorn avait en revanche la réputation d'être un individu violent, était un excellent tireur, a fourni les armes utilisées pour les trois meurtres et nourrissait apparemment une haine profonde à l'égard d'un père violent.

Le 26 juin 1998, le gouverneur du Texas, George W. Bush, avait gracié Henry Lee Lucas et commué sa condamnation à mort en une peine de réclusion à perpétuité, en raison des doutes subsistant quant à sa culpabilité (voir la mise à jour de l'EXTRA 41/98, AMR 51/42/98 du 30 juin 1998). George Bush avait alors déclaré : « *La première question que je pose dans chaque cas est celle de savoir s'il existe le moindre doute quant à la culpabilité de l'individu concerné. [...] Dans cette affaire, au moment où le jury a pris sa décision, il ne savait pas et ne pouvait pas savoir qu'Henry Lee Lucas mentait et avouait de manière systématique des crimes qu'il n'avait pas commis, ainsi que cela a été ultérieurement prouvé.* »

Le jury qui a reconnu coupable James Beathard ne pouvait pas savoir que quelques mois après son verdict, le seul autre témoin oculaire des meurtres aurait rétracté ses déclarations et affirmé que cet homme était innocent. En outre, les jurés ignoraient que lors du procès du coïnculpé de James Beathard, le représentant du ministère public mettrait en avant une version des faits en contradiction totale avec celle qui leur avait été présentée. Le gouverneur George Bush devrait, à tout le moins, accorder à cet homme un sursis de trente jours, afin que son cas puisse être réexaminé en justice de manière approfondie.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre exprès / lettre par avion** (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous vivement préoccupé par le fait que James Lee Beathard doit être prochainement exécuté alors que subsistent de sérieux doutes quant au fait de savoir s'il est coupable du meurtre de Marcus Lee Hathorn, tué en 1984, pour lequel il a été condamné à mort ;
- soulignez que les jurés qui ont reconnu coupable James Beathard ne pouvaient pas savoir que quelques mois après leur verdict, le seul autre témoin oculaire des meurtres aurait rétracté ses déclarations et affirmé que James Beathard était innocent ;
- faites valoir que ces mêmes jurés ignoraient que le représentant du ministère public présenterait deux versions des faits contradictoires au cours des deux procès ;
- rappelez au gouverneur George W. Bush qu'il a commué la condamnation à mort prononcée contre Henry Lee Lucas ;
- faites part de votre inquiétude à l'idée que James Beathard était initialement défendu par un avocat en situation manifeste de conflit d'intérêts ;
- exhortez le gouverneur George Bush à gracier James Beathard en commuant sa peine ou, à tout le moins, à lui accorder un sursis de trente jours afin que le cas particulièrement troublant de cet homme puisse être réexaminé en justice de manière approfondie.

**APPELS À :**

Gouverneur de l'État du Texas :  
The Honourable George W. Bush  
Governor of Texas, PO Box 12428  
Austin, TX 78711-2428  
États-Unis

**Fax** : 1 512 463 1849

**Télégrammes** : Governor Bush, Austin, Texas, États-Unis

**Formule d'appel** : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

**COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.**

**Vous pouvez également envoyer des lettres brèves (pas plus de 250 mots) exposant vos motifs de préoccupation au rédacteur en chef du journal suivant :**

Letters to the Editor, *Dallas Morning News*  
PO Box 655237, Dallas  
TX 75265, États-Unis

**Fax** : 1 972 263 0456

**Courriers électroniques :**

letterstoeditor@dallasnews.com

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

---

*a version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*